

Conseil d'administration du 7 juin 2022

GOUVERNANCE

1. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2021 (Délibération n°2022-02)
2. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2022 (Délibération n°2022-03)
3. Présentation des nouveaux directrices et directeurs

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

Finances :

4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 (Délibération n°2022-04)
5. Approbation de l'affectation du résultat (Délibération n°2022-05)
6. Approbation du budget supplémentaire 2022 (Délibération n°2022-06)
7. Approbation des admissions en non-valeur (Délibération n°2022-07)
8. Approbation de la nouvelle politique tarifaire (Délibération n°2022-08)

Ressources humaines :

9. Approbation de la nouvelle grille salariale (Délibération n°2022-09)
10. Modification de l'annexe 1 du règlement intérieur: vote électronique élections des représentants du personnel au Conseil d'administration (Délibération n°2022-10)
11. Information sur les délibérations du CSE

Occupations domaniales :

12. Approbation de l'exonération domaniale du Café Caché et du Grand Central (Délibération n°2022-11)

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

13. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 décembre 2021 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 10 décembre 2021 joint en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour 1 Contre 1 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 mars 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 mars 2022 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 10 mars 2022 joint en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour + Contre + Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2022-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2020-27 du 9 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2021-21 du 10 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021 figurant en annexe

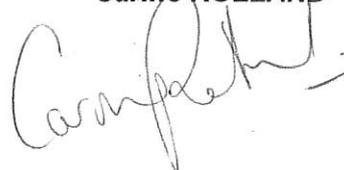
Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 figurant en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2022-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2020-27 du 9 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021;

Vu la délibération n°2021-03 du 09 avril 2021 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2021-10 du 19 octobre 2021 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2021-21 du 10 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation cumulé constaté sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 559 252.21 €.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstention
La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland



DÉLIBÉRATION N°2022-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS notamment les articles 9 et 15.1 ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2021-11 du 19 octobre 2021 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

Vu la délibération n°2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2022 figurant en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour / Contre / Abstention

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-07 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur des créances douteuses

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu la délibération n°2019-18 du 16 octobre 2019 relative à l'admission en non-valeur des créances

Vu la délibération n°2020-24 du 13 novembre 2020 relative à l'admission en non-valeur des créances douteuses restantes et de la reprise des provisions correspondantes ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des créances douteuses présentées en annexe ;

Article 2 : APPROUVE la reprise de la totalité des provisions pour créances douteuses constituées à cette fin.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour + Contre + Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2022-08 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle politique tarifaire

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS

Vu la délibération n°2018-10 du 21 juin 2018 portant approbation de la nouvelle politique tarifaire

Vu la délibération n°2019-03 du 26 mars 2019 relative à l'évolution de l'annexe 1 et l'annexe 4 de la grille tarifaire ;

Vu la délibération n°2019-10 du 2 juillet 2019 portant sur la modification de la grille tarifaire sur le tarif étudiant ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'abrogation des délibérations n°2018-10, n°2019-03 et n°2019-10.

Article 2 : APPROUVE la nouvelle politique tarifaire du CENTQUATRE en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour *1* Contre *1* Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland



DÉLIBÉRATION N°2022-09 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle grille salariale

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-6 II°, R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le décret n°2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1 janvier 2022;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2021-25 du 10 décembre 2021 portant sur la modification de la grille salariale suite à l'augmentation du salaire minimum de croissance ;

Vu le protocole de sortie de grève signé avec les organisations syndicales du CENTQUATRE, qui a acté des augmentations de salaires pour toutes les personnes en contrat à compter au 1^{er} mars 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1: ABORGE la délibération n°2021-25 prise par le Conseil d'administration du 10 décembre 2021.

Article 2 : APPROUVE la nouvelle grille salariale présentée en annexe.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour + Contre + Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

Délibération n°2022-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la modification de l'annexe1 du règlement intérieur de l'établissement

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R1431-2, R1431-4

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-09 du 2 juillet 2019 portant approbation du règlement intérieur de l'établissement et son annexe 1 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la modification de l'annexe 1 du règlement intérieur de l'établissement joint au présent document.

Article 2 : AUTORISE le Directeur à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre effective du présent document.

16 Administrateurs présents ou représentés.
16 Voix pour + Contre + Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland



Délibération n°2022-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciales du Grand Central et du Café Caché

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.2125-1;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-12 du 19 juin 2020 relative à l'exonération des redevances commerciales pour une durée de trois mois;

Vu la délibération n°2020-25 du 13 novembre portant sur l'exonération des redevances d'occupation domaniales et commerciale du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : AUTORISE l'exonération partielle de la redevance domaniale, hors charges locatives, de l'occupant le Grand Central pour l'exercice 2021 d'un montant de 9 350,00 €.

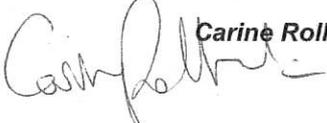
Article 2 : AUTORISE l'exonération partielle de la redevance domaniale, hors charges locatives, de l'occupant le Café Caché pour l'exercice 2021 d'un montant de 5 940,00 €.

Article 3 : AUTORISE le directeur à signer les avenants aux conventions concernés par les dispositions inscrites aux articles précédents de la présente délibération visant à leur mise en œuvre effective.

13 Administrateurs présents ou représentés.
13 Voix pour + Contre + Abstentions.

La délibération est adoptée / rejetée

La Présidente du Conseil d'administration


Carine Rolland